

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

Nous voterons le 30 novembre sur trois initiatives populaires: «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires», «Halte à la surpopulation» et «Sauvez l'or de la Suisse».

Lancée par la gauche, championne de l'égalitarisme, la première prévoit la suppression de l'impôt forfaitaire, ou impôt selon la dépense, réservé aux étrangers sans activité lucrative résidant en Suisse, c'est-à-dire, le plus souvent à des étrangers fortunés, tels Johnny Halliday ou Michael Schumacher. Il est évidemment scandaleux que ces vilains riches, qui, c'est notoire, ne dépensent presque rien, vivent dans des taudis et roulent à vélo Solex, ne paient pas plus d'impôts, selon les initiants, que certains contribuables suisses plus modestes.

Curieusement, lesdits initiants trouvent normal qu'un certain nombre de citoyens qui émargent à l'aide sociale ne paient pas d'impôts alors qu'ils arrondissent leurs fins de mois en accomplissant des «petits boulots» qu'ils se gardent bien de déclarer.

Par ailleurs, le système du forfait fiscal ayant été introduit au début du XX^e et même en 1862 pour ce qui est du canton de Vaud, on s'étonne qu'il ait fallu plus d'un siècle aux défenseurs des plus démunis pour songer à lancer une initiative contre cette abominable pratique.

Mais là n'est pas la question. Ce qui ne va pas dans cette initiative, c'est que, une fois de plus, elle s'en prend à une compétence cantonale. En effet, sous réserve de l'impôt fédéral direct, qui aurait dû disparaître depuis longtemps, tous les impôts directs sont prélevés par les cantons – ou les communes sur la base du droit cantonal. On ne voit pas pourquoi les pratiques fiscales devraient être identiques sur tout le territoire de la Confédération. Quant à nous, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'il y ait vingt-six manières de prélever les impôts dans notre beau pays.

En ce qui concerne l'initiative «Halte à la surpopulation» – Ecopop pour les intimes –, si nous sommes d'accord sur la nécessité de limiter l'immigration, nous ne croyons pas qu'il soit opportun de fixer des pourcentages contraignants. De plus, nous frémissons à l'idée que dix pour cent au moins «des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement» devraient être affectés «au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire», c'est-à-dire à limiter les naissances par le recours aux moyens contraceptifs, mais surtout, en cas d'échec d'iceux, à l'avortement. On ne lutte pas contre la surpopulation en tuant des enfants à naître.

Pour ce qui est de l'initiative «Sauvez l'or de la Suisse» ou initiative sur l'or de la Banque

nationale, qui prévoit le rapatriement des 30% d'or suisse stockés au Canada (10%) et en Angleterre (20%), exigeant en outre que la part d'actifs en or de la BNS ne soit pas inférieure à 20%, elle est trop technique pour que l'auteur de ces lignes se risquerait à émettre un avis sur le texte. Tout ce que nous pouvons dire est que, sous réserve d'une affaire de délit d'initié qui avait conduit, en 2012, à la démission du directeur de la BNS Philipp Hildebrand, nous n'avons jamais entendu dire que la Banque nationale, dont le rôle est clairement défini par l'article 99 de la Constitution helvétique, ne fait pas correctement son travail. Nous ne voyons donc aucune raison de ne pas faire confiance à ses dirigeants et de leur imposer des normes incompatibles avec la souplesse que requiert la politique monétaire, dont elle est responsable.

Mais justement, beaucoup de Suisses ne font plus confiance à leurs autorités, que ce soit dans le domaine politique ou économique. Ils sont las des tergiversations, des genuflexions devant les Etats-Unis et l'Union européenne, des reculades politiques sous prétexte d'avantages économiques. De plus, certaines banques ont commis beaucoup d'abus ces dernières années et les établissements bancaires qui n'ont rien à se reprocher en sont éclaboussés.

Il est regrettable que des partis et mouvements, en général plus soucieux de leur intérêt idéologique ou électoral que du bien commun, profitent de cette méfiance pour tenter d'inscrire dans la Constitution, par le biais d'initiatives populaires souvent démagogiques, des normes rigides qui n'ont pas leur place dans une «charte fondamentale».

le pamphlet

Votes et revotes

Beaucoup d'étrangers, en particulier en France, nous envient avec raison notre système de démocratie directe. Ils admirent aussi qu'une population puisse être dotée d'un esprit démocratique tel que, votation après votation, la minorité s'incline sportivement devant la majorité même en cas de résultat extrêmement serré. Ils s'imaginent également que les autorités politiques s'empressent de concrétiser la «volonté populaire» en cas de succès d'une initiative ou d'un référendum. Or rien n'est moins vrai, ainsi qu'on peut le voir après la victoire de l'initiative de l'Union démocratique du centre contre l'immigration de masse et la défaite des partisans d'une caisse maladie unique.

Dans le premier cas, le Conseil fédéral, dont personne ne peut ignorer qu'il était opposé à l'initiative, tente de résoudre la quadrature du cercle en essayant de concilier la réintroduction des contingents d'étrangers avec le sauvetage des accords bilatéraux, qui ont permis notamment l'introduction de la libre circulation des personnes désormais en péril. Inutile de dire que les travaux n'avancent pas vite. D'autre part, le Parti démocrate-chrétien et le Parti bourgeois démocratique – ce dernier fondé suite à la trahison de Christoph Blocher par Evelyn Widmer lors de l'élection au Conseil fédéral de 2007, trahison qui valut à l'actuelle «ministre» d'être éjectée de l'UDC – lancent des initiatives parlementaires visant à ancrer la voie des négociations bilatérales avec l'Union européenne dans la Constitution, entre autres pour «faire taire l'UDC et sa remise en question des bilatérales» et parce qu'ils «ne

[croient] pas que le peuple [ait] dit non à la voie bilatérale».

Il se peut en effet que le peuple soit majoritairement favorable aux bilatérales, mais utiliser l'initiative, qu'elle émane du Parlement, d'un canton, d'un parti ou de la population, comme arme de combat politique en vue de contrer le résultat d'une votation ou de «faire taire» un autre parti, constitue un usage abusif de la démocratie directe et contribue à affaiblir cette dernière; un comble de la part de partis qui se proclament démocrates jusque dans leur propre nom.

Pour ce qui est de la caisse unique, à peine les résultats étaient-ils connus que certains de ses partisans romands cherchaient un moyen de contourner la volonté de la majorité, pourtant exprimée sans équivoque (61,9%), sous prétexte de clivage – d'ailleurs tout relatif – entre cantons francophones et cantons suisses allemands. Puisque nous avons perdu à l'échelon fédéral, disaient-ils en gros, il faudrait lancer une initiative populaire proposant d'introduire des caisses uniques cantonales. On pouvait même lire sur le site du *Nouvelliste* au soir du 28 septembre que «des cantons alémaniques, avec leur fibre fédéraliste, pourraient être davantage séduits par un projet cantonal».

L'idée de donner aux cantons des compétences en matière d'assurances sociales ne serait pas pour me déplaire, mais des caisses maladie uniques cantonales auraient les mêmes défauts que leur défunte sœur fédérale et l'idée que de mauvais perdants soi-disant démocrates et pas fédéralistes pour

(Suite en page 4)

En direct de Sirius

Les couacs des partez-en-guerre

Que de dissonances au Concert des Nations! Le Proche-Orient prend acte de la touchante invitation de Sam pour que l'UE assume la reconstruction de l'Irak (où elle n'aurait jamais dû aller) et de la Palestine (où elle n'est pas allée). En Syrie, les supplétifs belges, français et quelques autres distribuent la bonne parole sur Kobané sous forme de bombes prudemment expédiées hors de portée des forces du Califat, cependant que les Turcs observent, l'arme au pied, le sort de Kurdes pour lesquels, de même que les Iraniens et ce qui reste des Irakiens, ils ne nourrissent pas une très grande sympathie. Et il n'est pas interdit de penser que l'homme fort d'Ankara conçoive en direction d'Akaba de lointaines pensées ottomanes. Le ministre français des affaires des autres pousse à la roue pour faire accepter dans l'UE une Turquie que cela n'émeut pas trop puisque les compatriotes du bon apôtre montent d'eux-mêmes au Grand Bazar pour y faire de bonnes affaires. Tout cela contraire quelque peu le jeu d'une petite théocratie orientale volontiers oublieuse de toute géographie qui se rêve transférée sur notre continent.

Toutes choses qui ne risquent pas d'attirer les djihadistes du calife pour qui les combats décisifs se finiront au corps-à-corps. Et leur mépris croît en parallèle avec le respect que leur **volonté d'en découdre** commence à inspirer à ce qui reste d'encore un peu viril et d'occidental chez nos peuples.

Guerre des genres: la Hollande sous la Terreur

Le 7 octobre, pour avoir donné du «Madame le président» à celle qui perche à l'Assemblée nationale, un député français s'est vu remettre à l'ordre avec réduction d'un quart de son indemnité parlementaire. L'incident a déclenché l'hilarité, voire la consternation de tout ce qui est encore un peu sensé dans la république et de grands moments radiophoniques. Sur **Radio J** (émission *L'Esprit de l'escalier* du 12.10), Elizabeth Lévy exhuma une déclaration de l'Académie Française du 14.6.1984 selon laquelle «la distinction des sexes n'est pas pertinente pour en fondre la différence entre les genres grammaticaux et (...) le genre non marqué est préférable, puisque l'usage ne s'y oppose pas pour les noms de titres, (...) de fonctions. [Le juge, le délégué], le président désignent indifféremment un homme ou une femme». Alain Finkielkraut, tout récent Immortel, pour qui sa femme «doit être une adepte de la servitude volontaire puisqu'elle dit toujours qu'elle est avocat», nous apprit que dans les textes, aux USA, le citoyen ou l'individu est désormais désigné par le pronom *she* (elle) quel que soit son sexe et en dépit de l'existence du neutre *it*! Et d'ajouter que pour les philosophes grecs traduits en anglais, «ça fait extrêmement drôle, parce que les Grecs étaient (sic) pas spécialement féministes. C'est toujours à «elles» que nous avons affaire chez Aristote comme chez Platon.» Et le même pince-sans-rire d'insister pour que désormais on s'adresse à François Hollande par «Monsieur la présidente». **Europe 1** ne fut pas en reste, chez qui Caroline de Haas,

militante féministe fondatrice de *macholand.fr* – un site qui va ravir Monsieur la présidente –, se ramassa un râteau contre Guillaume Perrault du **Figaro**¹, tant il était vrai qu'outre le recours à l'Académie les arguments de ce dernier relevaient du simple bon sens. Selon lui, vouloir contraindre les gens à dire «Mme la présidente» portait atteinte à la liberté d'expression qui «protège celui qui parle... pas celui qui écoute» – imparable. Mal inspirée dans sa détermination à «rendre visibles les femmes, [qui] constituent 51% de la population», la dame gagna en véhémence à mesure qu'elle perdait pied et se hasarda à argumenter que, en cas d'élection d'une présidente de la République, faute de féminiser son titre, «on ne rendra[it] pas *visible* le fait que c'est une femme qui a accédé à cette fonction, la plus importante de notre république»... «Saaans blaaague!» aurait rétorqué Grock. Sauf à élire une ancienne championne de natation est-allemande et à faire fi des capacités com-

pensatoires des handicapés des sens, on pourrait penser que le problème de la reconnaissance des femmes en vertu des caractéristiques propres à leur «genre» – sans parler de la reconnaissance morale et matérielle qui leur sont dues – ne saurait se résoudre par voie de sémantique.

Peut-être que pour enfin accéder à une saine complémentarité des sexes, il faudrait un peu songer à ranger les penseuses de combat en chaussures à clous et à mettre en ligne des artisanes rompues à conquérir par la finesse. Sur ce, j'abandonne mon clavier et m'absente pour aller, juste devant chez nous, secourir cette chauffeuse-poids-lourde qui ne parvient pas à soulever sa roue de secours...

Max l'Impertinent

¹ 23 à 12 en faveur de celui-ci dans le public, et des appels (essentiellement d'auditrices) pudiquement décrits comme «farouchement opposés» aux arguments de la dame.

Chronique de France

J'aime bien ouïr France Culture. Les gens qui causent dans le poste sont très, très polis, avec une grosse langue de bois. Le plus comique d'entre eux, c'est l'écolier Brice Couturier et ses chroniques hilarantes. On imagine le gus, très concentré, en train de lire son petit papier chaque matin, content de livrer la vérité toute nue à ses fidèles auditeurs. Avec ce virtuose du courant d'air dans les portes ouvertes, pas de doute, le citoyen élève sa pensée vers une vérité plus haute, comme Lamennais, du moins le croit-il. Et à la fin de sa bafouille, son copain le remercie bien. 18/20, mon Brice, tu as bien travaillé!

L'autre jour, le bougon Mélenchon lui a sifflé dans les oreilles certaines banderilles qui ont perforé son cortex. Et là, badaboum! Le premier de la classe a perdu tous ses moyens: «Non, non, trois fois non, ce que vous dites n'est pas au programme de la bonne pensitude. Je refuse de parler à un trublion.» En colère, le teint tout vermillon, Brice de Paris a quitté la scène, stop! Bon, c'est vrai, un histrion monté sur ressorts, ça déstabilise, mais quand même, fuir un plateau radio devant un ex-socialiste revêtu de l'uniforme cosaque, ce n'est pas glorieux. Alphonse Allais, le bougre, résume bien la situation quand il dit: «Les intellectuels parlent toujours avec beaucoup d'affection du peuple, mais ils ne veu-

lent pas voir sa gueule.» Vous me direz que Mélenchon n'est pas le peuple à lui tout seul. C'est certain, mais il l'interprète très honorablement, je dirai même avec beaucoup de conviction.

Mon boucher salarié (non halal) de la rue des Arènes gallo-romaines me le répète depuis vingt ans: «Faut écouter ceux qui travaillent.» Et il a raison! Alors, mon Brice, tu ne voudrais pas faire un tour chez mon boucher salarié? Ce brave garçon, travailleur comme on n'en fait plus, va t'expliquer:

1. que ses heures supplémentaires ne sont plus payées;
2. qu'il sera propriétaire dans vingt ans d'un petit pavillon, payé trois fois à sa banque et à l'Etat;
3. que sa mirifique retraite l'obligera à vendre ledit pavillon pour louer un studio meublé dans une banlieue où de gentils animateurs de quartier lui expliqueront tous les bienfaits d'une entente harmonieuse avec les exclus de la société marchande;
4. que les impôts directs locaux vont bientôt le chasser définitivement de la ville qui l'a vu naître.

Elle est pas belle la vie tintin?

Franck Peyrot

Verbiage

Quand en 2012 Nicolas Sarkozy annonça son retrait de la vie politique, seuls quelques naïfs s'imaginèrent qu'il disait la vérité. Mais pourquoi l'aurait-il dite, lui qui n'avait cessé de duper son monde?

Il n'est donc pas surprenant qu'il ait resurgi sur la scène politique, la bouche remplie de belles paroles qui n'engagent à rien. Voici un aperçu des propos qu'il aurait tenus le 19 septembre sur Facebook:

Ce rassemblement [ma famille politique] se dotera d'un nouveau projet, d'un nouveau mode de fonctionnement adapté au siècle qui est le

notre et d'une nouvelle équipe qui portera l'ambition d'un renouveau si nécessaire à notre vie politique.

On ne fait rien de grand sans l'unité de la nation. On ne fait rien de grand sans espérance, sans perspective.

Je connais les difficultés qui nous attendent. Mais l'enjeu nous dépasse tellement, les perspectives sont si exaltantes, le redressement si nécessaire qu'à mes yeux les obstacles paraissent dérisoires.

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé!
(mp)

Trahison au sommet!

L'une des manifestations les plus désolantes de la décadence de l'Occident se révèle en Suisse même! Il y est en effet question de créer à l'Université de Fribourg, catholique comme chacun sait... un centre «islam et société» pour la formation d'imams. Y songer seulement démontre une profonde aliénation des esprits. Qu'est-ce en réalité, une réalité historique bien établie, comme nous l'allons voir, que l'université? Rien de moins qu'une création de l'Eglise!

«La science baptisée donna naissance aux universités, qui réunirent dans une féconde harmonie tout l'ensemble des connaissances humaines, jusque-là sans lien commun et trop souvent opposées l'une à l'autre. Inconnues au monde avant le christianisme, qui seul portait en lui la solution de ce grand problème de l'union des sciences, les universités, dont cette union a fait l'essence même, demeurent pour cette raison l'inaliénable domaine de l'Eglise. Vainement, en nos jours, l'Etat, redevenu païen, prétend dénier à la mère des peuples et s'attribuer à lui-même le droit d'appeler d'un pareil nom ses écoles su-

périeures; les nations déchristianisées seront toujours sans droit pour fonder, sans force pour maintenir en elles ces institutions glorieuses, dans le vrai sens du nom qu'elles ont porté et réalisé dans l'histoire. L'Etat sans foi ne maintiendra jamais dans les sciences d'autre unité que l'unité de Babel.»¹

Nous avons là les termes scripturairement fondés de la condamnation anticipée de cette «Université d'Etat» en Suisse, ainsi que la dénonciation, également anticipée, c'est-à-dire prophétique, de la trahison de son origine chrétienne. Au demeurant, je défie quiconque de pouvoir lire le Coran du début à la fin... car le Coran, contrairement à la Bible, aux Evangiles et aux Epîtres de saint Paul, est littéralement illisible de cette manière. Il n'est bon qu'à livrer des fragments de pensées. Mais quant à lier ces pensées entre elles pour une argumentation ou un récit tant soit peu cohérent, et même simplement compréhensible, cette entreprise, j'ose l'affirmer, est strictement impossible! Un détail: comment prendre au sérieux une prétendue révélation divine qui fait de

Marie, mère de Jésus, une fille d'Aaron, frère de Moïse?

Non, le Coran n'intéresse pas l'université mais la psychiatrie religieuse. Il est une croyance intrinsèquement fondée sur des carences intellectuelles manifestes, et ceci au regard même de la science universitaire! C'est Charles de Foucauld qui écrivait ceci dans une lettre qu'il adressa de Tamanrasset le 9 juin 1908 à l'abbé Caron: «L'islam ne tient pas devant l'instruction; l'histoire et la philosophie en font justice sans discussion: il tombe comme la nuit devant le jour.» C'est donc rendre un très mauvais service aux musulmans eux-mêmes et ne pas pratiquer envers eux non pas seulement la charité mais la justice et l'amitié que de leur donner à croire que leur religion est ce que l'histoire et la science disent qu'elle n'est pas.

Michel de Preux

¹ Dom Prosper Guéranger, O.S.B, dans *L'Année liturgique* à la date du 17 mars, fête de saint Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur de l'Eglise.

Les nouvelles aventures...

Toujours deux poids deux mesures

Depuis deux ans et demi, le professeur Faurisson et sa famille sont harcelés par un sioniste fanatique franco-israélien doublé d'un pirate informatique capable de s'approprier les numéros de téléphone d'autrui et de les utiliser ensuite pour usurper l'identité de ses cibles ou de leurs proches. Cet intéressant personnage se permet non seulement de semer l'effroi en annonçant de mauvaises nouvelles, mais aussi de lancer, au nom de ses victimes ou de leurs voisins, de fausses alertes au meurtre ou au suicide à la Brigade anticriminalité (BAC), laquelle déboule au milieu de la nuit chez des gens parfaitement innocents et complètement déstabilisés, voire terrorisés, pour fouiller les lieux sans prendre de gants.

Bien entendu, les plaintes du professeur sont restées vaines, bien que le coupable soit identifié – un certain Grégory Chelli alias Ulcan. On ne va tout de même pas chercher querelle à un militant de la noble cause sioniste juste pour avoir mis en péril la tranquillité et la santé d'un horrible révisionniste et des siens.

Fort d'une impunité renforcée par le fait qu'il reste courageusement en Israël, le sur-

doué du piratage informatique s'en est pris également à Dieuonné et à l'«extrémiste de droite» Alain Soral.

Jusqu'à une époque récente, la presse française et, a fortiori, la presse internationale, étaient restées très discrète sur les agissements du dénommé Chelli. Mais ne voilà-t-il pas qu'à la fin de l'été il s'attaque à un journaliste du site de gauche *Rue 89*, Benoît Le Corre, qui a eu le malheur de lui déplaire. Suite, en tout cas chronologiquement, à une terrifiante *facétie* «chellienne», Thierry Le Corre, père de Benoît Le Corre, est victime d'un infarctus et quitte cette vallée de larmes le 30 septembre à l'âge de cinquante-six ans.

Peut-être que M. Le Corre père aurait succombé à un infarctus de toute façon et que le sieur Chelli n'y est pour rien. Mais tout de même, rien ne va plus! La justice et la presse se réveillent; plus question d'envoyer les plaintes dormir au fond d'un tiroir ou de couvrir d'un voile d'exquise discrétion les mauvaises plaisanteries du flibustier israélite. Quand même! On ne va pas laisser passer pareille atteinte à la liberté de la presse de gauche!

Selon que vous serez de gauche ou révisos...

M.P.

Mots interdits

Le 11 septembre dernier, Hans-Jürg Käser, chef du Département de la police et des affaires militaires du Canton de Berne, a présenté au public et à la presse le nouveau centre pour requérants d'asile de Berthoud. A cette occasion, il a déclaré en substance que chaque «petit nègre» sait que l'Europe est un paradis et la Suisse un pays de cocagne, ce qui est avéré et n'aurait soulevé aucun commentaire si les professionnels de l'antiracisme ne devaient justifier les postes qu'ils occupent.

Aussi Martine Brunschwig Graf, ancienne conseillère nationale et présidente de la Commission fédérale contre le racisme, a-t-elle fait part de son indignation et réclamé des excuses, selon un schéma bien rodé. Toutefois, cette brave dame a fait preuve d'une relative modération puisqu'elle ne considère pas le coupable comme raciste et reconnaît sans le déplorer expressément que l'expression «petit nègre» n'est pas punissable quoique empreinte de «colonialisme» – un peu comme le mot «welches» utilisé par les Bernois et autres Alémaniques pour désigner les Vaudois et autres Romands, sans doute...

Le fait que la donneuse de leçons et le maladroit tancé sont camarades de parti n'est

peut-être pas étranger à cette mansuétude, dont n'aurait probablement pas bénéficié un membre de l'UDC ou un rédacteur du *Pamphlet*.

Quoi qu'il en soit, M. Käser a reconnu que sa formulation était inadéquate et présenté ses excuses comme un bon petit garçon soucieux de faire plaisir à sa maîtresse d'école.

Domage! J'aimerais bien qu'un jour un personnage en vue envoie promener l'un de ces parasites qui empoisonnent la vie des honnêtes gens et voient des «dérapages» partout.

J'aimerais bien aussi que nos allogènes se montrent suffisamment adultes, fiers et courageux pour affronter calmement les inévitables frictions et égratignures qui surviennent, qu'on le veuille ou non, dans les sociétés dites multiculturelles et qui, qu'on le nie ou non, touchent aussi les habitants des pays d'accueil. Mais il est évidemment plus confortable de se laisser protéger comme des enfants sans défense par des organismes, qui, à défaut d'être imprégnés de «colonialisme», manifestent un insupportable paternalisme.

M.P.

Nuance...

Le Conseil des Etats ne veut pas étendre la norme pénale antiraciste, à savoir l'article 261bis du code pénal, à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, estimant, à juste titre, que le droit constitutionnel et le droit civil actuels offrent une protection suffisante.

C'est exactement ce que nous disions et démontrions à propos de la discrimination raciale, ethnique ou religieuse lors de la campagne sur l'introduction de l'article 261bis accepté en votation le 25 septembre 1994.

Mais le droit de l'époque ne permettait pas de sanctionner le révisionnisme... (mp)

Du nouveau chez l'Oncle Paul

Fantastique nouveauté à l'Office des poursuites de Bâle-Ville: l'administration s'est dotée d'un système de surveillance pour protéger ses employés contre les violences.

«Les gens deviennent de plus en plus agressifs», déclare M. Gerhard Kuhn, le préposé. Dès lors, les vingt et un guichets du canton où se présentent les débiteurs sont munis de caméras. Bon prince, M. Kuhn ne va pas faire intervenir la justice tout de suite en cas de *dérapiage*. La séquence litigieuse sera diffusée, dans les locaux de l'OP, en présence de la personne qui s'est emportée «pour lui faire prendre conscience de l'outrance de son comportement et éviter qu'elle ne recommence».

Quel dommage que les caméras ne soient pas conçues pour filmer également l'arrogance, le mépris, ou même souvent l'attitude injurieuse des collaborateurs des Offices à l'endroit des débiteurs!

Ces derniers sont souvent tombés dans les dettes à la suite d'un événement dont ils n'étaient pas entièrement responsables – perte d'emploi, divorce, mauvaise conjoncture économique, etc. Ils ont payé tous leurs créanciers, sauf les impôts.

Le fisc fait notifier des commandements de payer – un pour l'IRF et un autre pour l'IFD, quand bien même c'est le canton qui est l'encaisseur des deux –, ce qui augmente bien entendu les frais pour le débiteur, et un nouveau commandement de payer pour chaque année fiscale.

Il faut savoir encore qu'en application de l'article 93 de la *loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite* (LP) sont saisissables (sous réserve des biens énumérés à l'article précédent) tous les revenus, rente, pensions, **déduction faite de ce que le préposé estime indispensable au débiteur et à sa famille.**

Or, les préposés réunis en une *Conférence des préposés*, ont décidé que le paiement des impôts n'était pas nécessaire (au contraire du

paiement du loyer, des primes d'assurance maladie ou des pensions alimentaires dues), sauf pour les étrangers taxés à la source, et que dès lors le *minimum vital* laissé à la disposition du débiteur saisi ne comprend pas le paiement de ses impôts.

Le débiteur s'efforce donc d'acquitter ses impôts en retard, ce qui l'empêche de payer ses impôts courants, ce qui a pour effet d'enclencher la spirale infernale: nouvelles poursuites, avec intérêts moratoires et frais de poursuites et saisie...

Cette spirale est dans l'intérêt des Offices, qui sont certains de conserver *ad vitam aeternam* des clients captifs et fidèles malgré eux. Plus il y aura de débiteurs, plus ces débiteurs seront maintenus dans un état perpétuel d'endettement, et plus les Offices seront satisfaits, puisque leur rémunération, leur importance, le nombre de leurs collaborateurs et le luxe de leurs bureaux sont assumés par les créanciers, et payés finalement par les débiteurs saisissables.

Il semble même que certains Offices permettent à l'Etat – lorsqu'ils dépendent du budget de l'Etat, comme à Fribourg – de se remplir indûment les poches, de façon scandaleusement illégale: les Offices de Fribourg encaissent 15 millions sous forme d'émoluments et les charges totales sont de 10 millions (locaux, personnel, informatique, etc.)

Or, les émoluments sont des taxes versées par le bénéficiaire d'une prestation en échange de cette prestation. D'où vient donc que l'Etat de Fribourg mette la main sur un pactole de 5 millions qui devrait être restitué aux ayants droit?

Pourquoi l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont-ils créé une structure visant à éviter l'endettement des particuliers dans laquelle aucun conseil judicieux n'est offert, à part la recommandation d'établir un budget, ce qui est un peu mince?

Face à un interlocuteur méprisant et désagréable, qui a un avantage collectif et personnel à ce que le débiteur soit maintenu dans la dèche le plus longtemps possible, et qui n'entre en matière sur aucun aménagement de la saisie, quand bien même l'art. 93 LP lui en donne la compétence, certains débiteurs se laissent aller à prononcer des paroles amères et peu courtoises.

Grâce aux caméras de Bâle-Ville, le préposé pourra leur faire la leçon et *leur faire prendre conscience de l'outrance de leur comportement.*

Aucune remise en question du système, de son absurdité fondamentale, ou de l'attitude des collaborateurs des Offices. Les caméras seront dirigées dans le bon sens.

Claude Paschoud

Police partout, justice nulle part

Il y a une vingtaine d'années, les contestataires gauchistes, fils à papa insuffisamment éduqués par leurs parents et intellectuellement frelatés par la trop longue fréquentation de l'université, saccageaient régulièrement les rues de la capitale vaudoise (et d'autres villes sans doute) en scandant et barbouillant ce slogan: «Police partout, justice nulle part.»

Il y avait alors moins de policiers qu'aujourd'hui, mais les citoyens se sentaient en sécurité dans les rues. Il y avait moins de vols, mais aussi et surtout moins d'agressions. On n'avait pas peur des gens que l'on croisait sur les trottoirs, qui n'étaient pas répugnants (ni les gens, ni les trottoirs). Les citoyens honnêtes n'avaient pas peur de croiser la police; au contraire, ils trouvaient cela plutôt rassurant. Dans les contrôles de circulation, un taux d'alcoolémie de 0,8 ‰ était toléré et les dépassements de vitesse jusqu'à 5km/h n'étaient pas sanctionnés. Personne n'avait encore été condamné à de la prison pour ses opinions politiques. La justice faisait peu parler d'elle.

Aujourd'hui, les contestataires de cette époque occupent de bonnes places dans la politique, l'administration ou parfois de grandes entreprises. Ils habitent de beaux appartements dans des quartiers chics, ou à la campagne. Les centres-villes sont devenus à certains endroits des cloaques dégoûtants et dangereux, en particulier le soir mais parfois aussi de jour. Les gens normaux sortent moins dès la tombée de la nuit, évitent certains quartiers, ou alors les traversent d'un pas rapide en rasant les murs pour éviter qu'un regard mal interprété les envoie à l'hôpital. Il y a davantage de policiers (notamment à la demande des partis de gauche!),

mais les bandes ethniques ou éthyliques auxquelles ils font face les obligent à rester groupés et parfois à battre en retraite («pour éviter une escalade de la violence», expliquent ensuite les chargés de communication). Les incivilités mineures – insultes, coups, déprédations, trafics en quantité limitée – ne sont sanctionnées que lorsque cela est possible sans faire trop de vagues. En revanche, la délinquance non liée à l'affirmation culturelle d'une minorité est désormais sévèrement réprimée: dépassement de plus de 3km/h de la vitesse autorisée, non-respect du tri des déchets, divulgation d'opinions prohibées, etc. La justice, largement investie par des gauchistes militants et des poules mouillées de droite, veille principalement à ce que les criminels politiquement pardonnables soient pardonnés et les impardonnables dépouillés ou enfermés.

Le slogan «Police partout, justice nulle part» prend aujourd'hui tout son sens: ce n'était pas une description ni aisement exagérée de la société de l'époque, mais un programme politique très sérieux.

Pollux

Votes et revotes (suite)

deux sous prétendent utiliser, par pur opportunisme, ce qu'ils appellent avec condescendance la «fibre fédéraliste» me hérisse.

Je ne crois pas aux vertus du système démocratique, mais j'attends de ceux qui y croient religieusement qu'ils agissent en accord avec leur foi et qu'ils cessent de tricher quand les urnes leur donnent tort.

Mariette Paschoud

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Le Conseil fédéral a ignoré les recommandations du détestable Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et décidé de ne réduire les émissions de CO₂ que de 20% seulement d'ici à 2020.» Dites: «Le Conseil fédéral (...) [a] décidé de ne réduire les émissions de CO₂ que de 20% d'ici à 2020.» Vous pouvez dire aussi: «Le Conseil fédéral (...) [a] décidé de réduire les émissions de CO₂ de 20% seulement d'ici à 2020.»

Et soyons heureux que le Conseil fédéral soit moins prompt à se mettre à plat ventre face aux exigences des maniaques du réchauffement climatique que devant les diktats des Etats-Unis.

Le pinailleur

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch